Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	08-9793-4	**Numéro de version:**	15.00
Date de révision:	06/02/2025	**Annule et remplace la version du :**	23/02/2021

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ SCOTCH-WELD™ 7260 B/A; 7260 B/A NS : Kit

Numéros d'identification de produit
FS-9100-3536-9

7000080008

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Pour utilisation industrielle.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: bnl-productsafety@mmm.com

Site internet http://www.3m.com/be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants , emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les réferences des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:

08-9771-0, 08-9777-7

Information de transport

Reportez-vous à la section 14 des composants du kit pour les informations de transport

ETIQUETTE DU KIT

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 1C - H314

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 1 - Aquat. Chron. 1; H410

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH05 (Corrosion)SGH07 (Point d'exclamation)SGH09 (Environnement)

Pictogrammes

Contient:
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane; Polymère butadiène-acrylonitrile à terminaison amine.; Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane; 2-Pipérazin-1-yléthylamine; Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane; Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac; 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol.

MENTIONS DE DANGER:

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P260A	Ne pas respirer les vapeurs.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280D	Porter des gants de protection, un vêtement de protection et un appareil de protection des yeux et du visage.

Intervention ::

P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Consulter la fiche de données de sécurité pour connaître les pourcentages inconnus des composants (www.3M.com/msds)

Raison de la révision:
Étiquette: Ingrédients CLP - composants du kit - L'information a été modifiée.
Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.
Etiquette: CLP Dangers environnemental (Statements) - L'information a été modifiée.
Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.

Fiche de données de sécurité

Copyright,2023, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	08-9771-0	**Numéro de version:**	21.00
Date de révision:	20/03/2023	**Annule et remplace la version du :**	24/10/2022

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ SCOTCH-WELD™ 7260 B/A, 7260 B/A NS : Partie B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Pour utilisation industrielle.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone:	+32 (0)2 722 51 11
E-mail:	bnl-productsafety@mmm.com
Site internet	http://www.3m.com/be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 1 - Aquat. Chron. 1; H410

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
ATTENTION.

Symboles :
SGH07 (Point d'exclamation)SGH09 (Environnement)

Pictogrammes

Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane		701-263-0	15 - 40
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5	10 - 30
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	14228-73-0	238-098-4	1 - 10

MENTIONS DE DANGER:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280E	Porter des gants de protection.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

23% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

Contient 24% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane	(N° CE) 701-263-0	15 - 40	Irr. de la peau 2, H315 Sens. de la peau 1A, H317 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	(N° CAS) 1675-54-3 (N° CE) 216-823-5 (N° REACH) 01-2119456619-26	10 - 30	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 Tox. aquatique chronique 2, H411
Silice vitreuse	(N° CAS) 60676-86-0 (N° CE) 262-373-8	10 - 30	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Copolymère acrylique	Confidentiel	< 13	Substance non classée comme dangereuse
Copolymère vinyl acrylique	Confidentiel	< 13	Substance non classée comme dangereuse
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	(N° CAS) 14228-73-0 (N° CE) 238-098-4	1 - 10	Tox.aquatique chronique 3, H412 Tox. aigüe 4, H302 Irr. de la peau 2, H315 Skin Sens. 1B, H317
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	(N° CAS) 65997-17-3 (N° CE) 266-046-0	1 - 5	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Silice	(N° CAS) 7631-86-9 (N° CE) 231-545-4 (N° REACH) 01-2119379499-16	1 - 5	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	(N° CAS) 128-37-0 (N° CE) 204-881-4 (N° REACH) 01-2119555270-46,01-2119565113-46	< 0,5	Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 Aquatique aigüe 1, H400,M=1
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	(N° CAS) 2530-83-8 (N° CE) 219-784-2 (N° REACH) 01-2119513212-58	< 3	Lésions oculaires 1, H318 Tox.aquatique chronique 3, H412
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	(N° CAS) 67762-90-7	< 3	Substance non classée comme dangereuse

Toute entrée dans la colonne Identifiant (s) qui commence par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un numéro de liste provisoire fourni par l'ECHA en attendant la publication du numéro d'inventaire CE officiel de la substance.

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	(N° CAS) 1675-54-3 (N° CE) 216-823-5 (N° REACH) 01-2119456619-26	(C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Aldéhydes	Pendant la combustion.
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Chlorure d'hydrogène	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
En cas d'incendie grave et si le produit peut se décomposer thermiquement totalement, porter un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	OELs Belgique	VLEP(vapeur et aérosol)(8h):2 mg/m3	
Silice vitreuse	60676-86-0	OELs Belgique	VLEP(fraction respirable) (8 heures) : 2 mg/m3; VLEP(poussière inhalable)(8	

			heures):0.1 mg/m3
Verre aux oxydes, produits chimiques	65997-17-3	OELs Belgique	VLEP(Fibres respirables) (8 h):100000 fibres/m3; VLEP (fibre) (8h):500000 fibres/m3; VLEP (Fibre ou poussière) (8h):10 mg/m3
POUSSIÈRE, inertes ou nuisibles	7631-86-9	OELs Belgique	VLEP (fraction respirable) (8h): 3 mg/m3; VLEP(fraction inhalable)(8h):10mg/m3

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets sytémiques	8,3 mg/kg bw/d
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Employé	Exposition par voie cutanée, à court terme, des effets systémiques	8,3 mg/kg bw/d
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	12,3 mg/m3
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Employé	Inhalation, exposition court terme, effets systémiques	12,3 mg/m3

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Ingrédient	Produit de dégradation	Compartiment	PNEC
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Eau	0,003 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Sédiments de l'eau	0,5 mg/kg d.w.
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Rejets intermittants dans l'eau	0,013 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Eau de mer	0,0003 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Sédiments de l'eau de mer	0,5 mg/kg d.w.
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Usine de traitement des eaux d'égout	10 mg/l

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Les enceintes de polymérisation doivent être munies de ventilation extractive vers l'extérieur, ou vers un équipement adapté pour le contrôle des émissions. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Se référer à l'annexe

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Couleur	Gris
Odeur	Typique d'époxy
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	*Non applicable.*
Inflammabilité (solide, gaz):	Non classifié
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Non applicable.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Non applicable.*
Point d'éclair:	>=100 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Non applicable.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	*Pas de données de tests disponibles.*
Hydrosolubilité	*Pas de données de tests disponibles.*
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Non applicable.*
Pression de vapeur	*Non applicable.*
Densité	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité relative	1,3 - 1,4 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Non applicable.*
Teneur en matières volatiles:	<=1 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Chaleur.
La polymérisation est source de chaleur. Ne pas polymériser une quantité supérieure à 50 grammes en milieu confiné pour éviter une réaction trop violente (exothermique) avec dégagement de forte chaleur et fumées.

10.5 Matériaux à éviter:
Acides forts
Bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Peut être nocif par inhalation Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge.

Contact avec la peau:
Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouflures, démangeaisons et desséchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:
Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Poussières/ Brouillards(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé. >5 - =12,5 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Rat	LD50 > 1 600 mg/kg

Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Rat	LD50 > 1 000 mg/kg
Silice vitreuse	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silice vitreuse	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silice vitreuse	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,19 mg/l
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	Ingestion	Rat	LD50 1 098 mg/kg
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Silice	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silice	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silice	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Cutané	Lapin	LD50 4 000 mg/kg
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,3 mg/l
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Rat	LD50 7 010 mg/kg
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Rat	LD50 > 2 930 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane	Lapin	Irritant
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Lapin	Moyennement irritant
Silice vitreuse	Lapin	Aucune irritation significative
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	Données in Vitro	Irritant
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Silice	Lapin	Aucune irritation significative
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Lapin	Moyennement irritant
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Lapin	Aucune irritation significative
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Homme et animal	Irritation minimale.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-	Lapin	Aucune irritation significative

phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane		
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Lapin	Irritant modéré
Silice vitreuse	Lapin	Aucune irritation significative
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	Données in Vitro	Aucune irritation significative
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Silice	Lapin	Aucune irritation significative
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Lapin	Corrosif
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Lapin	Aucune irritation significative
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Lapin	Moyennement irritant

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane	Multiples espèces animales.	Sensibilisant
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Homme et animal	Sensibilisant
Silice vitreuse	Homme et animal	Non-classifié
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	Souris	Sensibilisant
Silice	Homme et animal	Non-classifié
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Cochon d'Inde	Non-classifié
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Homme et animal	Non-classifié
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Humain	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Humain	Non-classifié

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane	In vivo	Non mutagène
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	In vivo	Non mutagène
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Silice vitreuse	In vitro	Non mutagène
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	In vivo	Non mutagène
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Silice	In vitro	Non mutagène
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	In vivo	Non mutagène
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces

		données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	In vitro	Non mutagène
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	In vitro	Non mutagène
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	In vivo	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Silice vitreuse	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Silice	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Multiples espèces animales.	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	2 génération
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	2 génération
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 300 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	2 génération
Silice vitreuse	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/jour	1 génération
Silice vitreuse	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/jour	1 génération
Silice vitreuse	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	33 jours
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/jour	1 génération
Silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/jour	1 génération
Silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	1 génération

[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	1 génération
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 3 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/jour	1 génération
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/jour	1 génération
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	2 génération
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	2 génération
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	2 génération

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Pas disponible	
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane	Ingestion	Coeur | Système endocrine | tractus gastro-intestinal | os, dents, ongles et / ou les cheveux | système hématopoïétique | Foie | système immunitaire | Système nerveux | des yeux | Rénale et / ou de la vessie | Système respiratoire | système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 250 mg/kg/jour	13 semaines
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	2 années
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	13 semaines
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Système auditif | Coeur | Système endocrine | système	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours

		hématopoïétique | Foie | des yeux | Rénale et / ou de la vessie				
Silice vitreuse	Inhalation	Système respiratoire | silicose	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	Ingestion	Système endocrine | tractus gastro-intestinal | Foie | Coeur | système hématopoïétique | système immunitaire | Système nerveux | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	33 jours
Silice	Inhalation	Système respiratoire | silicose	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Coeur | Système endocrine | os, dents, ongles et / ou les cheveux | système hématopoïétique | Foie | système immunitaire | Système nerveux | Rénale et / ou de la vessie | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Inhalation	Système respiratoire | silicose	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 250 mg/kg/jour	28 jours
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	2 génération
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	sang	Non-classifié	Rat	LOAEL 420 mg/kg/jour	40 jours
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 25 mg/kg/jour	2 génération
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Souris	NOAEL 3 480 mg/kg/jour	10 semaines

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées

par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane	701-263-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>1,8 mg/l
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane	701-263-0	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	0,55 mg/l
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane	701-263-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	1,6 mg/l
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane	701-263-0	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	0,3 mg/l
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane	701-263-0	Boue activée	Composant analogue	3 heures	IC50	>100 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Boue activée	Composant analogue	3 heures	IC50	>100 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	2 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]p	1675-54-3	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	1,8 mg/l

ropane						
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>11 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	4,2 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,3 mg/l
Silice vitreuse	60676-86-0	Carpe commune	Expérimental	72 heures	LC50	>10 000 mg/l
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	14228-73-0	Bactéries	Estimé	18 heures	EC50	10 264 mg/l
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	14228-73-0	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	26,7 mg/l
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	14228-73-0	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	10,1 mg/l
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	14228-73-0	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	16,3 mg/l
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	14228-73-0	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC10	21,4 mg/l
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	14228-73-0	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	11,7 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>10 000 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>0,4 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,48 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	0,4 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Medaka	Expérimental	42 jours	NOEC	0,053 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,023 mg/l
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	65997-17-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>1 000 mg/l
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	65997-17-3	Puce d'eau	Expérimental	72 heures	EC50	>1 000 mg/l
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	65997-17-3	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	>1 000 mg/l
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	65997-17-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	>1 000 mg/l
Silice	7631-86-9	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Carpe commune	Expérimental	96 heures	LC50	55 mg/l

[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Algues vertes	Expérimental	96 heures	ErC50	350 mg/l
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Invertébré	Expérimental	48 heures	LC50	324 mg/l
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Algues vertes	Expérimental	96 heures	NOEC	130 mg/l
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	100 mg/l
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>100 mg/l
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	67762-90-7	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane	701-263-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	Test en bouteille fermée EC C.4.E
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane	701-263-0	Composant analogue Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	86 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	5 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande chimique en oxygène	OECD 301F - Manometric Respiro
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	117 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Silice vitreuse	60676-86-0	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	14228-73-0	Estimé Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	16.6 % Suppression de carbone organique dissous COD	OECD 301F - Manometric Respiro
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	65997-17-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

Silice	7631-86-9	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]trimé thoxysilane	2530-83-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	37 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test de dépérissement EC C.4.A. DOC
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]trimé thoxysilane	2530-83-8	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	6.5 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	67762-90-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane	701-263-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.6	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.242	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Silice vitreuse	60676-86-0	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	14228-73-0	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	3	
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	1277	OECD305-Bioconcentration
Oxyde de verres, produits chimiques (non fibreux)	65997-17-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Silice	7631-86-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]trimethoxysilane	2530-83-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.5	Episuite™
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	67762-90-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]b	701-263-0	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	4 460 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC

is(oxirane) et du 2-(\{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy\}méthyl)oxirane					
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	450 l/kg	Episuite™
1,4-Bis[(2,3-époxypropoxy)méthyl]cyclohexane	14228-73-0	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	57 l/kg	Episuite™
[3-(2, 3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	10 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les produits de combustion comprendront l'acide halogénique (HCl / HF / HBr). L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09*	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27*	Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3077	UN3077	UN3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (RÉSINE ÉPOXYDE SOLIDE)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (RÉSINE ÉPOXYDE SOLIDE)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (RÉSINE ÉPOXYDE SOLIDE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Ne s'applique pas.	Polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	M7	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Silice	7631-86-9	Gr.3: non classifié	Centre International de

Recherche sur le
Cancer (CIRC)

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:
La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient	Numéro CAS
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH
Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
E1 Dangereux pour le milieu aquatique	100	200

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:
Formulation : section 16 : annexe - L'information a été ajoutée.
Utilisation industrielle d'adhésifs: Section 16: Annexe - L'information a été ajoutée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 8 : 8.2 Information sur les contrôles de l'exposition - L'information a été ajoutée.
Section 8 : 8.2.3 Information sur les contrôles de l'exposition environnementale - L'information a été ajoutée.
Section 8 : Ligne du tableau DNEL - L'information a été ajoutée.
Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition : - L'information a été modifiée.
Section 8 : Ligne du tableau PNEC - L'information a été ajoutée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.
Section 16 : Annexe : Contrôle de l'exposition - L'information a été ajoutée.

Annexe

Titre	
Identification de la substance	Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane; EC No. 216-823-5; Numéro CAS 1675-54-3;
Nom du scénario d'exposition	Formulation
étape du cycle de vie	Formulation ou réemballage
activités participatives	PROC 09 -Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) ERC 02 -Formulation dans un mélange
Processus, les tâches et les activités couvertes	Fabrication de substance chimique ou formulation (réactions de polymérisation inclues)
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Jours d'émission par an: <= 225 jours par an;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Gants de protection - résistants aux produits chimiques. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; **Environnemental** Traitement de l'eau - incinération des déchets;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas déverser les boues industrielles sur les sols naturels; Prévient les fuites et empèche la pollution sols/eau causée par les fuites.;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane; EC No. 216-823-5; Numéro CAS 1675-54-3;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels

activités participatives	PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 05 -Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application of product with a roller or brush. Application du produit avec un pistolet applicateur Application avec une lingette Transferts sans contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 220 jours / an; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail (par employé): 5 days/week;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Gants de protection - résistants aux produits chimiques. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas déverser les boues industrielles sur les sols naturels; Prévenir les rejets de substances non dissoutes ou récupération des eaux usées;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur http://www.3m.com/be

Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	08-9777-7	**Numéro de version:**	16.00
Date de révision:	06/02/2025	**Annule et remplace la version du :**	04/09/2023

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ SCOTCH-WELD™ 7260 B/A, 7260 B/A NS : Partie A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Pour utilisation industrielle.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone:	+32 (0)2 722 51 11
E-mail:	bnl-productsafety@mmm.com
Site internet	http://www.3m.com/be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 1C - H314

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH05 (Corrosion)SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes

Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	9046-10-0	618-561-0	20 - 50
Polymère butadiène-acrylonitrile à terminaison amine.	68683-29-4		7 - 13
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2	202-013-9	< 5
2-Pipérazin-1-yléthylamine	140-31-8	205-411-0	< 1

MENTIONS DE DANGER:

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P260A	Ne pas respirer les vapeurs.
P280D	Porter des gants de protection, un vêtement de protection et un appareil de protection des yeux et du visage.

Intervention ::

P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Contient 4% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Les personnes déjà sensibilisées aux amines peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée avec certaines autres amines.
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	(N° CAS) 9046-10-0 (N° CE) 618-561-0 (N° REACH) 01-2119557899-12	20 - 50	Corr. cutanée 1C, H314 Lésions oculaires 1, H318 Tox.aquatique chronique 3, H412
Kaolin	(N° CAS) 1332-58-7 (N° CE) 310-194-1	15 - 40	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Polymère butadiène-acrylonitrile à terminaison amine.	(N° CAS) 68683-29-4	7 - 13	Irr. de la peau 2, H315 Sens. de la peau 1A, H317
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	(N° CAS) 90-72-2 (N° CE) 202-013-9 (N° REACH) 01-2119560597-27	< 5	Tox. aigüe 4, H302 Corr. cutanée 1C, H314 Lésions oculaires 1, H318
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	(N° CAS) 67762-90-7	< 5	Substance non classée comme dangereuse
2-Pipérazin-1-yléthylamine	(N° CAS) 140-31-8 (N° CE) 205-411-0	< 1	Tox. aigüe 3, H311 Tox. aigüe 4, H302 Corr. cutanée 1B, H314 Skin Sens. 1B, H317 Tox.aquatique chronique 3, H412 Repr. 2, H361d STOT RE 1, H372
Dioxyde de titane	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5	< 1	Carc. 2, H351 (Inhalation)

Toute entrée dans la colonne Identifiant (s) qui commence par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un numéro de liste provisoire fourni par l'ECHA en attendant la publication du numéro d'inventaire CE officiel de la substance.
Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements souillés. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements avant utilisation.

Contact avec les yeux:

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si celà est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Brûlures cutanées (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons, douleur intense, cloques et destruction des tissus). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Oxydes d'azote.	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Eviter l'inhalation des vapeurs pendant la polymérisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Kaolin	1332-58-7	OELs Belgique	VLEP(fraction respirable) (8 heures) : 2 mg/m3	
Dioxyde de titane	13463-67-7	OELs Belgique	VLEP (8 heures) : 10 mg/m3	

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets locaux	0,623 mg/cm2
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets sytémiques	2,5 mg/kg bw/d

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Ingrédient	Produit de dégradation	Compartiment	PNEC
Produits de réaction du		Sol agricole	0,0176 mg/kg d.w.

propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac			
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac		Concentration dans les poissons d'eau douce pour empoisonnement secondaire	6,93 mg/kg w.w.
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac		Concentration dans les poissons marins pour empoisonnement secondaire	6,93 mg/kg w.w.
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac		Eau	0,015 mg/l
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac		Sédiments de l'eau	0,132 mg/kg d.w.
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac		Rejets intermittants dans l'eau	0,15 mg/l
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac		Eau de mer	0,0143 mg/l
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac		Sédiments de l'eau de mer	0,125 mg/kg d.w.
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac		Usine de traitement des eaux d'égout	7,5 mg/l

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Fournir une extraction appropriée des émissions pendant la polymérisation à chaud. Les enceintes de polymérisation doivent être munies de ventilation extractive vers l'extérieur, ou vers un équipement adapté pour le contrôle des émissions. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter

tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Ecran total.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Caoutchouc butyle	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Caoutchouc nitrile.	0.85	> 8 heures

Les données sur les gants sont fondées sur la substance qui conduit à la toxicité cutanée et les conditions présentes au moment du test. Le temps de pénétration peut être altéré quand le gant est soumis à des conditions d'utilisation où un stress supplémentaire est imposé au gant.

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier en caoutchouc butyle
Tablier en Nitrile
Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Se référer à l'annexe

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Légère d'amine

Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	*Non applicable.*
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Non applicable.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Non applicable.*
Point d'éclair:	>=100 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Non applicable.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	*Pas de données de tests disponibles.*
Hydrosolubilité	*Non applicable.*
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Non applicable.*
Pression de vapeur	*Non applicable.*
Densité	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité relative	1,25 - 1,31 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	*Non applicable.*
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Non applicable.*
Teneur en matières volatiles:	<=1 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Chaleur.
La polymérisation est source de chaleur. Ne pas polymériser une quantité supérieure à 50 grammes en milieu confiné pour éviter une réaction trop violente (exothermique) avec dégagement de forte chaleur et fumées.

10.5 Matériaux à éviter:
Acides forts
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	**Condition**
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge.

Contact avec la peau:
Peut être nocif par contact avec la peau. Brûlures cutanées (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, démangeaisons, douleurs, cloques, ulcération et formation de plaies et escarres. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Brûlure oculaire d'origine chimique (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure opacité de la cornée, brûlures chimiques, douleurs, larmoiements, ulcérations, diminution ou perte de la vision.

Ingestion:
Effets gastrointestinaux : les symptômes peuvent inclure une douleur vive à la bouche, à la gorge et à l'abdomen, des nausées, des vomissements, de la diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement
Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Information complémentaire:
Les personnes précédemment sensibilisées aux amines peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée avec d'autres amines.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	Cutané	Lapin	LD50 2 980 mg/kg
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé	Ingestion	Rat	LD50 2 885 mg/kg

avec de l'ammoniac			
Kaolin	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Kaolin	Ingestion	Humain	LD50 > 15 000 mg/kg
Polymère butadiène-acrylonitrile à terminaison amine.	Cutané	Lapin	LD50 > 3 000 mg/kg
Polymère butadiène-acrylonitrile à terminaison amine.	Ingestion	Rat	LD50 > 15 300 mg/kg
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Cutané	Rat	LD50 1 280 mg/kg
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Ingestion	Rat	LD50 1 000 mg/kg
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Dioxyde de titane	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
2-Pipérazin-1-yléthylamine	Cutané	Lapin	LD50 865 mg/kg
2-Pipérazin-1-yléthylamine	Ingestion	Rat	LD50 1 470 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	Lapin	Corrosif
Kaolin	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Polymère butadiène-acrylonitrile à terminaison amine.	Lapin	Irritant
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Lapin	Corrosif
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
2-Pipérazin-1-yléthylamine	Lapin	Corrosif

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	Lapin	Corrosif
Kaolin	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Polymère butadiène-acrylonitrile à terminaison amine.	Lapin	Moyennement irritant
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Lapin	Corrosif
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
2-Pipérazin-1-yléthylamine	Lapin	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	Cochon d'Inde	Non-classifié
Polymère butadiène-acrylonitrile à terminaison amine.	Cochon d'Inde	Sensibilisant
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Cochon	Non-classifié

	d'Inde	
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Homme et animal	Non-classifié
Dioxyde de titane	Homme et animal	Non-classifié
2-Pipérazin-1-yléthylamine	Cochon d'Inde	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	In vitro	Non mutagène
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	In vivo	Non mutagène
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	In vitro	Non mutagène
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vivo	Non mutagène
2-Pipérazin-1-yléthylamine	In vivo	Non mutagène
2-Pipérazin-1-yléthylamine	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Kaolin	Inhalation	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Dioxyde de titane	Ingestion	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Dioxyde de titane	Inhalation	Rat	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	Cutané	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 30 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	Cutané	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 30 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	Cutané	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 30 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 150 mg/kg/jour	2 génération
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	2 génération

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 15 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/jour	1 génération
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/jour	1 génération
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
2-Pipérazin-1-yléthylamine	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 598 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
2-Pipérazin-1-yléthylamine	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 409 mg/kg/jour	32 jours
2-Pipérazin-1-yléthylamine	Ingestion	Toxique pour le développement	Lapin	NOAEL 75 mg/kg/jour	Pendant la grossesse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Polymère butadiène-acrylonitrile à terminaison amine.	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Pas disponible	
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
2-Pipérazin-1-yléthylamine	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Kaolin	Inhalation	pneumoconiosis	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL NA	Exposition professionnelle
Kaolin	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Cutané	la peau	Non-classifié	Rat	NOAEL 25 mg/kg/jour	4 semaines
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Cutané	Foie | Système nerveux | Système auditif | système hématopoïétique | des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 125 mg/kg/jour	4 semaines
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Ingestion	Coeur | Système endocrine | système hématopoïétique | Foie | muscles | Système nerveux | Rénale et / ou de la vessie | Système	Non-classifié	Rat	NOAEL 150 mg/kg/jour	90 jours

		respiratoire | système vasculaire | Système auditif | la peau | tractus gastro-intestinal | os, dents, ongles et / ou les cheveux | système immunitaire | des yeux				
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Inhalation	Système respiratoire | silicose	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Dioxyde de titane	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années
Dioxyde de titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
2-Pipérazin-1-yléthylamine	Cutané	la peau	Non-classifié	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	29 jours
2-Pipérazin-1-yléthylamine	Cutané	système hématopoïétique | Système nerveux | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	29 jours
2-Pipérazin-1-yléthylamine	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	NOAEL 0,2 mg/m3	13 semaines
2-Pipérazin-1-yléthylamine	Inhalation	système hématopoïétique | des yeux | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 53,8 mg/m3	13 semaines
2-Pipérazin-1-yléthylamine	Ingestion	Coeur | Système endocrine | système hématopoïétique | Foie | Système nerveux | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 598 mg/kg/jour	28 jours

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	9046-10-0	Copepod	Expérimental	48 heures	LC50	418,34 mg/l
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	9046-10-0	Diatomée	Expérimental	72 heures	EC50	142 mg/l
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	9046-10-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	15 mg/l
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	9046-10-0	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	>15 mg/l
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	9046-10-0	Sheepshead Minnow	Expérimental	96 heures	LC50	772,14 mg/l
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	9046-10-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	80 mg/l
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	9046-10-0	Diatomée	Expérimental	72 heures	EC10	33 mg/l
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	9046-10-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	1,4 mg/l
Kaolin	1332-58-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	>1 100 mg/l
Polymère butadiène-acrylonitrile à terminaison amine.	68683-29-4	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	67762-90-7	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2	N/A	Expérimental	96 heures	LC50	718 mg/l
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2	Carpe commune	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	46,7 mg/l
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	6,44 mg/l
2-Pipérazin-1-yléthylamine	140-31-8	Bactéries	Expérimental	17 heures	EC10	100 mg/l
2-Pipérazin-1-yléthylamine	140-31-8	Ide mélanote	Expérimental	96 heures	LC50	368 mg/l
2-Pipérazin-1-yléthylamine	140-31-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>1 000 mg/l

2-Pipérazin-1-yléthylamine	140-31-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	58 mg/l
2-Pipérazin-1-yléthylamine	140-31-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	31 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	>=1 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	EC50	>10 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	5 600 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	9046-10-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	0 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Kaolin	1332-58-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Polymère butadiène-acrylonitrile à terminaison amine.	68683-29-4	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	67762-90-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl) phénol	90-72-2	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	4 %BOD/ThOD	OCDE 301D
2-Pipérazin-1-yléthylamine	140-31-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Dioxyde de titane	13463-67-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac	9046-10-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.34	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Kaolin	1332-58-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Polymère butadiène-acrylonitrile à terminaison amine.	68683-29-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	67762-90-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la	N/A	N/A	N/A	N/A

		classification				
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl) phénol	90-72-2	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.66	830.7550 Part.Coef Shake Flask
2-Pipérazin-1-yléthylamine	140-31-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.3	
Dioxyde de titane	13463-67-7	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	9.6	

12.4. Mobilité dans le sol:
Pas de donnée de test disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09*	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27*	Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	**Transport aérien (IATA)**	**Transport maritime (IMDG)**
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3259	UN3259	UN3259

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A.(POLY(OXYPROPYLÈNE)DIAMINE)	AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A.(POLY(OXYPROPYLÈNE)DIAMINE)	AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A.(POLY(OXYPROPYLÈNE)DIAMINE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non dangereux pour l'environnement	Ne s'applique pas.	N'est pas un polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	C8	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	18 - ALCALI

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
Dioxyde de titane	13463-67-7	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H351i	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:
CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.
Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.
Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.
Section 2: Autres phrases de risques - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 4: First Aid - notes to physician (REACH/GHS) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel de nettoyage (Information) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel personal (Information) - L'information a été modifiée.
Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 8: Contrôles techniques appropriées (Information) - L'information a été modifiée.
Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été ajoutée.
Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été modifiée.
Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été modifiée.
Section 8: Protection personelle - La peau/ La main (Information) - L'information a été modifiée.
Section 8 : Protection respiratoire - recommendations - L'information a été modifiée.
Section 8: Protection de la peau - vêtements de protection (information) - L'information a été modifiée.
Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.
Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.
Section 9: Odeur - L'information a été modifiée.
Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.
Section 11: Les effets sur la santé (Informations summplémentaire) - L'information a été ajoutée.
Section 11: Effets sur la santé - Ingestion (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.
Section 14 : Classification transport - L'information a été supprimée.

Annexe

Titre	
Identification de la substance	Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac; EC No. 618-561-0; Numéro CAS 9046-10-0;
Nom du scénario d'exposition	Mélange industriel et Application
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 06b -Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application du produit vers une buse de mélange Transfert de substance / mélange avec des contrôles d'ingénierie dédiés.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Circuit fermé; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 4 heures / jour; Jours d'émission par an: 300 jours par an; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail (par employé): 240 jours par an; Usage intérieur avec une ventilation locale extractive; Température de traitement: 20 Degré Celsius;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Ventilation extractive locale; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Produits de réaction du propane-1,2-diol di, tri- et tétra-propoxylé avec de l'ammoniac; EC No. 618-561-0; Numéro CAS 9046-10-0;
Nom du scénario d'exposition	(Ré-)Emballage industriel
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées ERC 02 -Formulation dans un mélange
Processus, les tâches et les activités	Transfert de substance / mélange avec des contrôles d'ingénierie dédiés.

couvertes	
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Circuit fermé; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 4 heures / jour; Jours d'émission par an: 300 jours par an; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail (par employé): 240 jours par an; Usage intérieur avec une ventilation locale extractive; Température de traitement: 20 Degré Celsius;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Ventilation extractive locale; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur http://www.3m.com/be